

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Lysiane ROUYER, Frédéric MILLAC, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Lysiane ROUYER À Jérôme GRIMAL,
Frédéric MILLAC À François NEBOUT,
Christine DALLA VALLE À Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Annie MARAIS a été nommée secrétaire de séance

**N° 2023-107- Vie scolaire : Dispositif « PETITS DÉJEUNERS » année scolaire 2023/2024
demande de subvention**

L'Etat souhaite accompagner les communes dans la mise en place de petits déjeuner au sein des écoles situées en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire renforcé) pour favoriser l'égalité des chances et donc faire baisser les inégalités alimentaires qui conduisent à des inégalités dans les apprentissages et donc ainsi participer à la réussite éducative des enfants. La Ville de Soyaux qui agit dans ce domaine par la distribution de collation le matin durant son temps d'accueil périscolaire et lors de petit déjeuner pédagogique peut prétendre à une subvention sous réserve de signer une convention avec l'Education Nationale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les recommandations du plan national nutrition-santé,

Considérant le projet politique de la ville relatif à l'éducation, notamment à travers son action dans le domaine de la nutrition et de l'éducation, qui se traduit entre autres, par la distribution de collation le matin durant son temps d'accueil périscolaire et lors de petit déjeuner pédagogique.

Considérant que la commune peut prétendre à une subvention de l'Education Nationale sous réserve de signer une convention avec l'Education Nationale. Le coût pour la Ville est d'environ : 0,61 € par collation et par élève, soit un coût total prévisionnel pour les 150 élèves fréquentant en moyenne nos accueils du matin et les différents petits déjeuners pédagogiques de 19 000€ par an. La subvention serait versée pour les élèves scolarisés dans nos 7 écoles REP+. Pour les élèves des 3 écoles hors REP+, le cout sera financé dans sa totalité par la commune de Soyaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec le DASEN une convention de mise en œuvre de ce dispositif et à solliciter une subvention pour sa mise en place.

Fait et délibéré en mairie, le 27 septembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT